

S²LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISE EN
PROPRETE DES RESEAUX D'EXTRACTION DE BUEES GRASSES EN CUISINE**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat de mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses en cuisine ;

Vu la proposition de la société IGIENAIR ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société IGIENAIR (13 rue de la Distillerie – 59493 VILLENEUVE D'ASCQ) un contrat de mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses en cuisine, pour un montant de 1074,48€ TTC.

ARTICLE 2 : Que la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 10 février 2026

DEC2026_025

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

